

Lotissement

Pièces à fournir



- Demande écrite à Madame le Bourgmestre ;
- Extrait récent du plan cadastral à l'échelle 1/2500, avec indication de l'immeuble concerné en couleur (www.geoportail.lu) ;
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel avec indication des lots projetés ;
- Nom, adresse et matricule du maître de l'ouvrage ;
- En outre, les documents doivent être :
 - remis en trois exemplaires,
 - pliés en format DIN A4 avec marge de perforation à gauche,
 - élaborés et signés par un architecte agréé aux termes de la loi du 13 décembre 1989,
 - contresignés par le ou les propriétaires.